

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

BUDGET PRINCIPAL.

I. Le cadre général du compte administratif.

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Cyr. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier de Rochechouart.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 18 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

II. Eléments de contexte et priorités du budget.

Le budget primitif 2019 a été voté par le conseil municipal le 9 avril 2019. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - une baisse des dépenses de gestion des services.
 - une stabilité des subventions aux associations.
 - La réalisation d'investissements, dont la création d'un commerce multiservices.
 - Une dette contenue en n'ayant pas recours à l'emprunt.
 - Une mobilisation des aides de l'Etat, du Département et de la Région.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

III. La section de fonctionnement.

a) Généralités.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel (salaires des agents, assurances et charges versés aux organismes), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 47.56% des dépenses de fonctionnement de la commune.

La composition des effectifs de la commune a été modifiée au cours de l'année 2019 :

-l'emploi d'avenir s'est terminé le 31 octobre et un emploi permanent à temps non complet (21 heures hebdomadaires) a été créé au 1^{er} novembre. Il est occupé par un agent non titulaire de droit public.

-le poste d'Adjoint technique titulaire à 22h de travail par semaine a été supprimé suite au départ en retraite de l'agent le 1^{er} octobre. Pour le remplacer, un tutorat a été mis en place avec une prise en charge financière de Pôle emploi pour la formation d'un jeune sur trois mois. Ce dispositif a été suivi de la signature d'un CDD à temps non complet (24 heures hebdomadaires).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à **464 094.61€**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de la salle polyvalente...), aux impôts locaux, à la taxe d'aménagement, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), ainsi qu'à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur l'école (le produit encaissé est supérieur de plus de 15 000€ au montant des annuités réglées pour les deux prêts contractés pour l'installation des panneaux).

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à **570 982.04€**.

Au final, l'écart entre le total des recettes et celui des dépenses constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

On constate une diminution des dépenses réelles de 6.97% par rapport au montant réalisé en 2018.

Elles passent de 498 896.75€ à **464 094.61€**.

Cette diminution concerne principalement :

- le chapitre 65 (-29.61%) : fin des NAP (nouvelles activités périscolaires) au financement desquelles la commune contribuait ; pas de subvention versée au budget annexe assainissement.
- le chapitre 012 (-1.87%) : mouvements de personnel indiqués au paragraphe III a).

En 2019, *les opérations d'ordre* (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : le tracteur acquis en 2016 et amorti sur 10 ans, ainsi que la subvention versée en 2014 pour la caserne des pompiers et amortie sur 15 ans.

Dépenses	Montant réalisé en 2018	Montant réalisé en 2019
Dépenses courantes	148 462.19€	143 549.89€
Dépenses de personnel	224 924.76€	220 729.88€
Atténuation de recettes	34 816.63€	33 009.63€
Autres dépenses de gestion courante	75 552.84€	53 184.59€
Dépenses financières	14 999.61€	13 348.97€
Dépenses exceptionnelles	140.72€	271.65€
Total des dépenses réelles	498 896.75€	464 094.61€

Les principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les impôts locaux (231 135€) et les taxes.
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement (96 172€) et la dotation de solidarité rurale (59 284€).
- La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques (41 095.72€).
- Les loyers des immeubles communaux et la location de la salle polyvalente (25 134.55€).

Recettes	Montant réalisé en 2018	Montant réalisé en 2019
Atténuation de dépenses	3 025.25€	905.83€
Recettes des services	61 642.61€	59 265.00€
Impôts et taxes	245 331.81€	250 631.16€
Dotations, subventions et participations	233 278.31€	229 842.89€
Autres recettes de gestion courante	25 911.59€	25 866.52€
Total recettes de gestion des services	569 189.57€	566 511.40€
Produits financiers	0.56€	0.56€
Produits exceptionnels	6 062.83€	4 470.08€
Total des recettes réelles	575 252.96€	570 982.04€

c) La fiscalité.

Les taux des impôts locaux ont été maintenus depuis 2014 :

- Taxe d'habitation : 15.47%
- Taxe sur le foncier bâti : 18.19%
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.89%

Concernant les entreprises, la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes.

IV. La section d'investissement.

a) Généralités.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

b) Les dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital des emprunts, les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études liées à un projet, de travaux neufs ou qui contribuent à accroître le patrimoine de la commune.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **278 800.90€.**

c) Les recettes d'investissement.

Les subventions perçues, en lien avec les projets d'investissement inscrits au budget. Les emprunts contractés pour financer en partie un projet (ce n'est pas le cas pour la commune en 2019). Le FC TVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de 2018 (29 748.11€).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **265 269.24€.**

d) Les principaux projets réalisés en 2019.

- La construction d'un commerce multiservices.
- La réfection des trottoirs des lotissements.
- La clôture de la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU).
- La réalisation d'une clôture entre la place Leboutet et le bâtiment des Bleuets.
- L'achat d'un vidéoprojecteur et de ventilateurs colonne pour l'école.
- L'achat de tables pour la cuisine de la salle des fêtes.
- L'achat de matériel et outillage pour les services technique de voirie et d'entretien des bâtiments.
- L'étude du projet de création d'un parking place Sylvain GAUTHIER suite à la construction du commerce multiservices.

Les crédits inscrits au budget 2019 mais non dépensés se retrouvent dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Le montant de 133 622€ sera ainsi reporté de 2019 vers 2020. Il comprend notamment la somme de 97 351€ destinée au financement de la construction du multiservices pour lequel il reste des factures à régler en 2020. Ces crédits reportés permettront de régler les dernières factures de la construction du commerce, ainsi que la continuité ou le démarrage de projets en début d'année, sans attendre le vote du budget 2020 : ce sera notamment le cas pour l'aménagement d'un parking place Sylvain GAUTHIER.

e) Etat de la dette.

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente **36 145.64€** en 2019. L'encours de la dette était de 342 882.65€ au 01.01.2019, soit 483.61€ par habitant. La structure de la dette ne représente pas de danger : tous nos emprunts sont à taux fixe.

Le dernier emprunt contracté l'a été en 2012.

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la communauté de communes Ouest Limousin.

Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : travaux réalisés et subventions perçues pour ces travaux.

I. La section de fonctionnement.

Dépenses.

L'assistance technique du département et les intérêts d'emprunt.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **626.25€**.

Recettes.

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif). Pour 2019, ce budget annexe n'a pas eu besoin d'une subvention du budget principal pour faire face aux dépenses d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **8 965.13€**.

II. La section d'investissement.

Dépenses.

Les travaux, le remboursement du capital des emprunts et le report du déficit de la section de 2019.

En 2019, les travaux concernaient le raccordement du réseau d'assainissement, rue Gabrielle Sansonnet (6 678.86€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **10 345.32€**.

Recettes.

Les subventions en lien avec les travaux inscrits au budget. Le fonds de compensation de la TVA : récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2018 (25 932.21€). L'affectation du résultat de 2018 provenant de la section de fonctionnement de l'année précédente. Le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **61 339.82€**.

ETAT DE LA DETTE.

Le remboursement du capital de l'emprunt en cours représente 3 666.46€.

Il s'agit de l'emprunt contracté en 2001 pour les travaux d'assainissement du Bouquet.

Ce prêt est à taux fixe.

L'encours de la dette était de 7 332.86€ au 01.01.2019.

La dernière annuité sera réglée en 2020.